



CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2013 EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil treize, le six septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Nancray s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MARTIN, Maire.

PRÉSENTS : Mmes et MM. Nadine BROSSARD - Valérie CASSARD - Jean-Marc DESCHAMPS - Stéphane DODANE - Barbara KURTZMANN - Patrick LAMBERT-COUCOT - Josette LANGUEBIEN - Jean-Pierre MARTIN - Jérôme NICOLET - Mohamed ROD - Daniel ROLET - Stéphane SAUCE - Jean-Marie TRIPARD.

EXCUSÉE : Mme Anne DESSIRIER.

Mme Valérie CASSARD a été nommée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance du conseil municipal. Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Prise en charge par la commune des dépenses de l'Association Foncière de Remembrement de Nancray

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que la commune prendra en charge la totalité des dépenses de l'Association Foncière de Remembrement de Nancray sans les répercuter sur les particuliers.

Modification du règlement du lotissement Les Vergers

Le rapporteur de la commission urbanisme présente une demande de modification des articles 8-2 et 11-2-1 du règlement du lotissement Les Vergers déposée par la majorité des colotis.

Après avoir entendu le rapporteur de la commission urbanisme et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier les articles 8-2 et 11-2-1 du règlement du lotissement Les Vergers comme suit :

- Article 8-2 : aspect extérieur

Les constructions annexes, qu'elles soient indépendantes ou non, pourront avoir une pente de toiture différente de celle de la construction principale. Le reste de l'article reste inchangé.

- Article 11-2-1 : toitures

Les pentes de toitures devront avoir un minimum de 15° par rapport à l'horizontal. Les toitures seront à deux pans dominants.

Portage foncier par l'Etablissement Public Foncier du Doubs

Exposé des motifs :

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est prévu sur la commune une opération de création d'un ensemble immobilier et d'une aire de retournement pour la collecte des ordures ménagères sur la parcelle AB 74.

Le Maire rappelle que l'Etablissement Public Foncier du Doubs (E.P.F.), institué par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, a été créé notamment pour assurer une mission de portage foncier pour accompagner les projets des collectivités territoriales.

Les conditions générales d'intervention de l'E.P.F. sont régies par les articles L324-1 à 324-10 du code de l'urbanisme et précisées par son règlement d'intervention. Une convention opérationnelle, qui fixe les conditions particulières de l'opération, doit être conclue entre la commune et l'E.P.F.

Le projet de la commune de Nancray, approuvé par décision du conseil d'administration du 25 juin 2013, figure au rang des opérations de la tranche annuelle de son programme d'intervention. A cet effet, il est proposé au conseil municipal de solliciter pour ce projet un portage par l'E.P.F. du Doubs qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la commune de Nancray ou tout opérateur désigné par elle.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- de confier le portage du foncier de l'opération susvisée à l'Etablissement Public Foncier du Doubs ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention opérationnelle correspondante et toute pièce relative à ce dossier.

Point sur les chantiers en cours

Les travaux de bardage ne sont toujours pas terminés à l'Espace du Vaizot après la mise en redressement judiciaire de l'entreprise choisie. Une solution semble envisageable à la suite du rendez-vous avec M. LAPPRAND, architecte, qui a envoyé un courrier au mandataire judiciaire pour lui signifier que le chantier est laissé à l'abandon et que la partie du travail réalisée n'est pas conforme au cahier des charges. Il l'informe vouloir lancer une nouvelle consultation auprès de trois entreprises susceptibles de terminer le chantier.

Le Maire précise qu'à ce jour seuls le périscolaire, les salles de danse et du judo sont opérationnels. Les travaux de la grande salle (parquet et résine) sont à reprendre partiellement avec comme date butoir le 28 septembre 2013.

Conseil Général du Doubs : Fonds d'Aide aux Accédants en Difficulté (F.A.A.D.)

Le Maire informe l'assemblée que le Conseil Général du Doubs, dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées, a sollicité la commune pour une participation au fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté.

Il invite le conseil municipal à délibérer sur cette demande.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas participer au fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté.

Conseil Général du Doubs : Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.)

Le Maire informe l'assemblée que le Conseil Général du Doubs, dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées, a sollicité la commune pour une participation au fonds de solidarité pour le logement.

Il invite le conseil municipal à délibérer sur cette demande.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas participer au fonds de solidarité pour le logement.

Pour : 0 Contre : 10 Abstention : 3

Questions diverses

- Emploi contrat avenir : satisfaction du travail fourni par l'employé communal ; démarches pour permis poids lourd en cours.

- Rentrée scolaire : bon déroulement de la rentrée 2013-2014 ; l'inquiétude persiste quant à une éventuelle fermeture de classe pour 2014-2015. Des réunions de travail seront planifiées avec l'équipe enseignante et le conseil municipal pour organiser la réforme des rythmes scolaires. La réflexion doit être bouclée pour la fin novembre.

- Cadastre : passage de M. SUGNY dans la commune dans les semaines à venir pour vérifier sur le terrain la conformité des travaux réalisés par rapport aux déclarations faites en Mairie.

- P.L.U. : enquête publique du 04/11 au 03/12/2013 ; son déroulement sera précisé dans le prochain flash après rencontre préalable avec le commissaire-enquêteur.

- USNO : labellisation du club de football de Nancray, le Maire félicite Mohamed ROD pour l'implication de tous les acteurs du club et pour sa nomination dans la commission éducateurs, du district du football.

- Augmentation des tarifs « Ginko » : le Maire présente le dossier remis en bureau de la C.A.G.B. le 3 septembre et précise que le Président de la C.A.G.B., le Premier Vice-Président ainsi que le Vice-Président en charge des transports recevront les Maires du Plateau le 12 septembre pour échanger sur le sujet comme demandé en juillet.

- L'U.S.E.P. remercie la commune pour l'accueil qui lui a été réservé pour l'organisation d'une journée de sport à l'école avec les classes de maternelles.

- L'Union Départementale du Doubs organise un trophée 2013 pour les associations de bénévoles du département. Cette information sera communiquée à toutes les associations du village.

- l'Association La Bibliothèque remercie la municipalité pour la récente acquisition d'un ordinateur et la subvention allouée.

Prochain conseil : 4 octobre 2013 à 19 h 00.

Fin de la séance à 20 h 30.

